Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Mer, Eau, et Environnement
Affaire suivie par : Sarah JUNG
Tél. : 04 91 28 40 17
Courriel : sarah.jung@bouches-du-rhones.gouv.fr

RAPPORT
de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône
en application de la loi du 27 décembre 2012
Information du public – phase de consultation

Objet : **Arrêtés relatifs à l'application des dispositions de la pêche en eau douce et de gestion des ressources piscicoles sur les plans d'eau « San Payre » à Meyrargues, de « Plantain » (ou Lac de Peyrolles) à Peyrolles en Provence, et les deux plans d'eau « EDF 1 et 2 » à Noves, possédant le statut d'eau close.**

I. GENERALITES – DESCRIPTION DU PROJET

Le président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Bouches du Rhône (FD13) sollicite l'application des dispositions de la pêche en eau douce et de gestion des ressources piscicoles sur les plans d'eau San Payre et Plantain (eaux closes) situés sur la commune de Peyrolles en Provence.

L'AAPPMA de Cavaillon sollicite l'application de ces dispositions pour ses deux plans d'eau « EDF 1et 2 » dont elle détient les droits ainsi qu'un classement en deuxième catégorie, eu égard aux peuplements présents.

Cette possibilité est prévue au titre III du Livre IV – Protection de la Nature du Code de l'Environnement et mentionnée aux articles L.431-5, R.231-1,R.231-2 et R. 431-3.

Une telle mesure, d'application de la réglementation pêche en eau douce sur les plans d'eau de San Payre et de Plantain, a déjà été prise entre 2000 et 2010.

II. AVIS DU SERVICE INSTRUCTEUR

Le service départemental de l'agence Française pour la biodiversité a émis un avis favorable le 16 mai 2017 pour San Payre et Plantain et le 22 novembre 2017 pour Noves.

Après avoir analysé le dossier et recueilli les avis, le service instructeur émet un avis favorable à la demande de la FD13 et de l'AAPPMA de Cavaillon.

A Marseille, le 18/12/2017

Le Chef du Service
mer, eau et environnement

Nicolas CROMARD